



**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieul87

27 janvier 2026

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	2
Exprimés :	13
OUI :	13
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 22 janvier deux mil vingt-six.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Pinardon-Thévet Lucette donne procuration à Bila Laurent, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent

Absents : Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Décision(s) administrative(s) prise(s) en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame la Maire expose à l'assemblée la Décision Administrative du 14 janvier 2026 intervenue dans le cadre de ses délégations attribuées par le Conseil Municipal et de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette décision est budgétaire et porte sur des virements de crédits de chapitre à chapitre concernant le budget général 2025.

Elle se définit comme suit :

Fonctionnement dépenses :

DEPENSES			
<i>Chapitre - Article</i>	<i>Libellé</i>		<i>Montant</i>
Chapitre 012 – Article 648	Charges de personnel et frais assimilés – Autres charges de personnel	-	1 600 €
Chapitre 014 – Article 7391111	Atténuations de produits – Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	+	500 €
Chapitre 66 – Article 66111	Charges financières – Intérêts réglés à l'échéance	+	1 100 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision de Madame la Maire en date du 14 janvier 2026 N° 2026/01.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, à Nieul le 29 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.